

**Conseil de Toulouse Métropole**  
**16 février 2023**  
**Intervention d'Odile Maurin**

**11.8 Toulouse - ZAC Malepère - phase 2 - Traité de concession avec Oppidea : délégation du droit de préemption urbain - DEL-23-0167**

Intervention :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous allons voter contre cette délégation du droit de préemption urbain de Toulouse Métropole à Oppidea pour la phase 2 de la ZAC Malepère.

En effet, comme vous le savez déjà, nous sommes opposés à la réalisation de la ZAC Malepère pour plusieurs raisons. D'une part, parce qu'encore une fois vous mettez la charrue avant les bœufs en ne construisant pas les solutions de mobilité suffisantes pour un tel secteur. A preuve, les aménagements de la route de St Orens qui ne permettront pas une continuité en site propre tant du Lineo que des pistes cyclables avant 2027 au mieux.

Parce que vous prévoyez un taux de logements sociaux inférieur aux derniers engagements que vous avez pris, et encore une fois un nombre insuffisant de logements très sociaux pour répondre aux besoins des Toulousains. Encore une fois, vous construisez pour les promoteurs et les investisseurs Pinel au lieu de répondre aux quasi 40 000 demandeurs de logement social en attente. Et sur le plan environnemental, il est totalement irresponsable de continuer à mener une politique d'attractivité de la métropole au lieu d'une politique de coopération avec les territoires avoisinants afin de ne pas concentrer les populations et les activités sur la ville et la métropole.

Quant à la question de déléguer le droit de préemption à Oppidea, cela pose la problématique du contrôle démocratique de ce droit de préemption sur lequel l'opposition métropolitaine et les citoyens n'auront plus aucune information, contrairement aux délibérations qui passent au conseil de la métropole.

De surcroît, nous regrettons de longue date une politique de préemption qui n'anticipe pas suffisamment les besoins d'aménagement futurs pour permettre l'insertion de transports en site propre, des pistes cyclables sécurisées, et des trottoirs suffisamment larges pour que piétons et PMR y circulent facilement et en sécurité.